

- II -

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉAIRES 2008

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 2 -

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008

RAPPORT

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu en séance plénière sur les orientations générales du budget à venir. Les syndicats mixtes associant des collectivités territoriales (article L5722-1 du CGCT) sont concernés par cette obligation.

L'organisation de ce débat doit permettre de déterminer les marges de manœuvre budgétaires et de procéder à un arbitrage entre les différents choix politiques possibles. Il aboutit ensuite à la définition des enveloppes budgétaires et des limites dans lesquelles s'inscrira le budget 2008.

Bien que le présent rapport s'attache essentiellement à exposer les actions qui sont susceptibles de donner lieu à une inscription budgétaire nouvelle en 2008, il est nécessaire de les analyser à la lumière du travail déjà accompli. Les rubriques suivantes permettent donc non seulement de dessiner les contours du budget 2008, mais aussi de dresser un état des lieux qui préfigure le compte rendu d'activité 2007.

Il est rappelé qu'il existe trois budgets distincts :

- le budget principal comportant toutes les opérations générales du Sméag,
- le budget annexe portant sur le projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas,
- le budget annexe concernant le programme d'intérêt communautaire Interreg, qui n'est plus qu'un budget de report.

Le présent rapport se décline d'après la répartition désormais classique entre « Garonne physique » et « Garonne biologique » (plus les outils de planification, la coopération transfrontalière et les moyens du Sméag). A cet égard, il sera proposé au prochain budget de voter par opération les actions mises en œuvre par le Sméag, afin de mieux les individualiser à la fois en dépenses et en recettes. Cela devrait permettre de fournir au Comité syndical une meilleure information budgétaire.

SOMMAIRE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 - OUTILS DE PLANIFICATION	8
1.1 / Plan garonne	8
1.2 / Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).....	11
2 - GARONNE PHYSIQUE : RESSOURCE EN EAU	12
2.1 / Mise en œuvre du plan de gestion d'étiage (PGE).....	12
2.2 / Soutien d'étiage 2008.....	14
2.3 / Projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas.....	15
3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX	16
3.1 / Le suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde	16
3.2 / Politique "poissons migrateurs" en Garonne	16
3.3 / Mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne.....	17
3.4 / Le Programme d'Actions coordonnées pour la valorisation des zones humides	19
3.5 / Natura 2000 : docob aval.....	19
3.6 / Simulation de la propagation d'une nappe de pollution	20
4 - COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	20
4.1 / Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre.....	20
4.2 / Budget de report Interreg	20
5 - ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG	21
5.1 / Communication 2008 du Sméag	21
5.2 / Assistance technique et générale.....	22
5.3 / Fonctionnement des services du Sméag.....	22
5.4 / Dépenses d'investissement.....	27

Présentation générale des grandes orientations politiques du Sméag

Diaporama + discussion

1 - OUTILS DE PLANIFICATION

1.1 / PLAN GARONNE

En 2006, le Sméag a accepté d'être opérateur pour l'élaboration du Plan Garonne initié par l'État. Cette première étape est aujourd'hui achevée. Lors du dernier comité de pilotage d'élaboration du Plan en date du 19 mars 2007, il a été arrêté les principes suivants pour l'étape suivante de sa mise en œuvre :

- transformation du comité de pilotage en comité d'orientation et de suivi,
- création d'un comité technique,
- identification d'un opérateur chargé de l'animation du Plan.

Par courrier du 5 avril dernier, le préfet coordonnateur de bassin a confirmé au Sméag son souhait de lui confier **un rôle d'animation de la mise en œuvre opérationnelle du Plan**. A cet effet, le Sméag a estimé la charge de travail correspondant à cette tâche à un temps plein de chargé de mission, soit 90 000 € par an. Il s'agirait, outre le rôle administratif de l'animateur, d'encourager la réflexion technique conjointe avec les différents partenaires afin de définir des orientations, d'être une force de propositions pour la mise en œuvre du Plan.

Parallèlement, le Sméag a souhaité enrichir le volet "Identité paysagère et culturelle" du Plan Garonne. Une étude sur les paysages et le patrimoine garonnais est menée par le Sméag depuis 2006, en collaboration avec la Diren Midi-Pyrénées. Les phases 1 et 2 ont nécessité une durée plus longue pour approfondir le diagnostic, retardant le délai d'exécution du marché. Le Sméag a associé à la démarche les principales collectivités le long de la Garonne, afin d'adapter au mieux les préconisations de l'étude aux projets existants ou futurs de développement des territoires.

Sans présager des conclusions de la concertation, **il apparaît aujourd'hui un besoin provenant de collectivités en liaison avec les paysages**. L'ensemble des attentes exprimées par le comité de pilotage élargi aux collectivités ne peuvent être satisfaites dans le cadre du marché actuel. De plus, l'État est soucieux de développer de manière optimale les éléments mis en évidence dans l'étude paysagère du Plan Garonne menée par le Sméag. Par courrier du 4 septembre 2007, la Diren a demandé au Sméag d'élargir la démarche paysagère en intégrant des prestations supplémentaires.

Au vu des sollicitations du Sméag en 2007 sur la question des paysages et suite à la demande de l'État, il est proposé d'envisager un prolongement de l'action du Sméag sur l'aspect culturel et la perception du paysage garonnais.

Volet « mise en œuvre du plan Garonne » :

Il convient de rappeler que **le Plan Garonne s'inscrit dans un vaste territoire à forts enjeux**. En effet, son périmètre couvre ceux de trois SAGE (Neste-Ourse, Vallée de la Garonne, Estuaire), soit une superficie totale de 19 100 km² et englobe en tout ou partie 1 582 communes. De plus, le plan traite de l'ensemble des thématiques liées à la Garonne : inondation, eaux potables, gestion qualitative et quantitative de la ressource, milieux naturels, paysages et cultures,...

A noter que la première étape, qui a consisté à élaborer le plan, a permis de dresser un cadre de cohérence et des orientations (sous forme d'axes, mesures et sous mesures) dans lequel devront s'inscrire les futures actions concernant la Garonne. Elle n'a toutefois pas fixé de sectorisation ni de hiérarchisation pour ces orientations d'actions.

Le débat porte ici sur la mise en œuvre du Plan Garonne.

Le Plan Garonne est une démarche partenariale associant l'État et les collectivités. Le Sméag a toute légitimité pour jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du plan. En effet, en tant que coordonnateur des actions à l'échelle globale du fleuve et porteur d'une vision sur l'ensemble du fleuve depuis l'Espagne jusqu'à l'estuaire, il est la seule structure qui ait la totalité de la Garonne pour objet. Au sein du secrétariat technique, le Sméag serait le garant de la vision des collectivités territoriales. Il assurerait notamment le relais des collectivités locales qui ne sont pas membres du comité d'orientation et de suivi du plan.

Par courrier du 22 octobre dernier, je vous ai à nouveau transmis, en prévision de cette séance plénière, le dossier du Plan Garonne validé le 19 mars dernier par le comité de pilotage, ainsi qu'une compilation des comptes rendus des réunions de concertation et une note de bilan de la phase de concertation avec les collectivités territoriales.

A cet effet, je vous proposerai au cours de la séance, pour avis, un rapport et un projet de délibération sur la mise en œuvre du Plan Garonne. Toutefois, la décision du comité syndical ne sera prise qu'au vote du budget.

Dans la perspective de mise en œuvre du Plan, il s'agirait de créer un poste d'animateur, sous réserve d'un co-financement de 30 % par l'État et de 50 % par l'Agence de l'eau, pour une durée de trois ans. Les missions qui seraient confiées à l'agent consisteraient à animer le secrétariat technique, à faire connaître le Plan et à faire remonter les projets des collectivités, tout en garantissant leur cohérence avec le plan. Le détail de ces missions est présenté page 25 de ce rapport dans la partie « structure et moyens du Syndicat ». La délibération vous sera proposée également à la prochaine séance.

Volet « paysager » :

Initié dans le cadre du Plan Garonne, ce volet est amené à évoluer indépendamment du Plan comme une mission à part entière pour répondre aux attentes des collectivités riveraines de la Garonne. En effet, cette action a sa logique propre nécessaire à une vision et une gestion globales du fleuve.

- **S'agissant de l'étude paysagère du Plan Garonne**

Compte tenu de la demande de l'État assortie d'une aide financière possible dès 2007, je propose d'utiliser l'enveloppe budgétaire de 30 000 € qui a été inscrite en 2007 pour finaliser l'élaboration du Plan Garonne et qui n'a pas été utilisée à ce jour. Cela permettrait d'engager en partie la prestation ci-dessous détaillée, sous réserve de conserver un cofinancement identique entre la Diren, l'Agence de l'eau et le Sméag.

Prestation sur le patrimoine culturel lié à la Garonne et à sa vallée

Cette prestation pourrait inclure une étude et/ou la publication d'un ou de plusieurs guides à large diffusion (la suite du guide « La Garonne des Pyrénées » : les guides pourraient être édités à l'échelle des unités paysagères, soit trois livrets).

Le montant prévu pour ces actions s'élève à 150 000 € répartis selon les mêmes modalités financières que pour l'étude paysagère actuelle :

Parties	Taux de financement
Agence de l'eau	50 %
Diren (Midi-Pyrénées)	30 %
Sméag	20 %

Pour le budget 2008, il s'agirait d'inscrire 120 000 € de crédits nouveaux, dont 20 % financés par le Sméag, **soit une participation de 24 000 € des collectivités membres.**

- **Proposition d'un nouveau domaine d'action du Sméag en relation avec les « Paysages garonnais »**

Parmi les demandes ci-dessous de contribution du Sméag en 2007 aux paysages et au patrimoine (hors marché de l'étude paysagère), seules les trois premières ont pu être honorées :

- Commune d'Escatalens (Tarn-et-Garonne) : révision du PLU (préconisations)
- Conseil général de Tarn-et-Garonne : travaux de réhabilitation d'un ouvrage de franchissement de Garonne (préconisations)
- Grand Toulouse : Plan Paysage (préconisations)
- Pays Cœur entre-deux-mers : approche paysagère (appui à la mise en œuvre)
- Communauté de communes Val de Garonne : réponse à l'appel à projet européen « Leader+ » (participation à la rédaction du dossier de candidature)
- Ville de Tonneins : projet de réhabilitation du centre ancien, dont le réaménagement des quais de Garonne (contribution au projet et inscription du projet dans le Plan Garonne)
- Université de Michel de Montaigne (Bordeaux 3) : intervention dans le cadre de la licence Aménagement, urbanisme et développement territorial.

Propositions pour un programme d'actions pluriannuel sur trois ans :

Il sera proposé d'identifier une ligne budgétaire spécifique « Paysages garonnais » afin de réaliser les actions suivantes :

- **Action 1 : Guides** type « La Garonne des Pyrénées » élaboré en 2005 dans le cadre du programme Interreg IIIA. Ces guides pourraient être édités à l'échelle des unités paysagères garonnaises (Garonne piémontaise, Plaine Garonnaise, Garonne Maritime) : 50 000 euros par/ guide, soit 150 000 €

L'action 1 pourrait être engagée dès 2007, puis déclinée à raison d'un guide par an.

- **Action 2 : étude sur patrimoine culturel et perceptions** : 100 000 €

L'action 2 serait engagée fin 2007 ou début 2008.

- **Action 3 : création d'un observatoire des paysages** (photographie des points d'enjeux identifiés par l'étude en cours : recherche de photos d'archives départementales, sites photographiés en année 1, puis suivi annuel avec photographies obliques aériennes) (estimation à 100 000 €).

L'action 3 serait engagée en 2009.

- **Action 4 : chantier pilote** (estimé à 45 000 € sur la base de l'estimation inscrite dans le Schéma directeur d'entretien sur le volet paysager, et au vu du coût de la création d'un sentier sur la commune de Fos).

L'action 4 serait engagée en 2010.

- **Action 5** : participation au montage d'un **concours** porté par l'Etat du meilleur projet sur la Garonne intégrant les aspects du développement durable (social, économie, environnement) (10 000 €).

L'action 5 serait engagée en 2010.

Coût global prévisionnel sur 3 ans : 405 000 €

Parties	Taux de financement	Année 1 (2008)	Année 2 (2009)	Année 3 (2010)
TOTAL		150 000 €	150 000 €	105 000 €
Diren (Midi-Pyrénées)	40 %	60 000 €	60 000 €	42 000 €
Sméag	60 %	90 000 €	90 000 €	63 000 €

Pour la première année, je vous proposerai une autorisation de programme de 150 000 € afin de produire un guide et d'engager une étude complémentaire sur le patrimoine culturel et les perceptions de la Garonne et de sa vallée. Le cahier des charges sera réalisé en fonction des conclusions de la concertation en cours.

La charge de travail pour mener les actions prévues sur les paysages correspondrait à un demi-poste. Celui-ci serait occupé par la chargée de mission responsable du Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne pour lequel une pérennisation est envisagée. Le détail des missions et du cofinancement de ce poste est précisé dans le chapitre « structure et moyens du Syndicat » pages 22 et 23 du rapport.

1.2 / SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La fin de l'année 2006 a été consacrée à une large consultation des communes, collectivités et des instances de bassin concernées par le SAGE « Vallée de la Garonne ». Les avis de plus de 98 % des communes consultées sont réputés favorables, ainsi que ceux de 6 départements sur 7, et ceux des deux régions concernées.

Par ailleurs, le 8 décembre 2006, le Comité de Bassin Adour-Garonne a rendu un **avis favorable** pour le projet de périmètre présenté par le Smeag, en excluant du périmètre, à la demande du Conseil Général de la Haute-Garonne, le bassin versant aval de l'Hers-Mort (Agglomération toulousaine).

Enfin, l'**arrêté de périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne »** a été signé par le préfet de bassin, le **24 septembre 2007** après avoir recueilli la co-signature des 6 autres préfets concernés.

Le périmètre étant arrêté collectivement, la **phase d'instruction** du SAGE peut aujourd'hui commencer : il s'agit principalement de la définition de la composition de la CLE (Commission Locale de l'Eau), de la désignation de ses membres (au moins 50 % de représentants d'institutions publiques territoriales, au moins 25 % de représentants de la société civile et le reste pour des représentants d'institutions d'Etat), et de sa mise en place (première réunion et élection du président).

Cette phase essentielle nécessite une animation spécifique permettant non seulement une participation active du Smeag à la nomination des membres de la CLE, mais aussi permettant de prévoir une organisation pertinente pour son fonctionnement (prédéfini-tion des sous-commissions de travail, des commissions thématiques ou géographiques).

D'autre part, et sans anticiper les travaux de la CLE, un premier recueil de données et d'informations peut d'ores et déjà être engagé par le Smeag afin de faciliter l'élaboration de l'état des lieux, première étape de l'élaboration du document SAGE par la CLE.

Afin de disposer du budget nécessaire pour entreprendre la phase d'instruction du SAGE « Vallée de la Garonne », il est nécessaire de rassembler un budget prévisionnel de 100 000 € sur cette opération, financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (soit 50 000 €).

Compte tenu des crédits déjà disponibles (≈ 40 000 € sur fonds propres), **je vous proposerai une participation de seulement 10 000 € pour compléter le budget 2008.**

2 - GARONNE PHYSIQUE : RESSOURCE EN EAU

2.1 / MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE (PGE)

Le PGE Garonne-Ariège ayant été validé le 12 février 2004, l'année 2008 constitue la cinquième année de sa mise en œuvre. Jusqu'à ce jour, le Smeag est identifié comme l'animateur du PGE au sein d'une commission de concertation et de suivi qui doit se réunir en fin d'année pour une validation du rapport de suivi au titre de l'année 2006 (voire 2006-2007).

Au budget principal, hors soutien d'étiage, trois lignes budgétaires concernent le PGE :

- chapitre 011, compte 61761, intitulée « gestion collective des prélèvements »,
- chapitre 011, compte 61762, intitulée « animation-suivi-évaluation »,
- chapitre 011, compte 61763, intitulée « lutte contre les gaspillages et économies d'eau ».

En prévision, au 31 décembre 2007, les taux d'engagement des enveloppes budgétaires votés sur ces trois lignes devraient être respectivement de 0 %, 83 % et 51 %, les restes à engager étant respectivement de 30 280 €, 17 203 € et 32 016 €.

En 2008, le Smeag devra se positionner sur le rôle qu'il souhaite jouer dans l'évaluation, l'actualisation, voire la révision éventuelle du PGE. **A ce jour, je m'interroge sur la pertinence de nos interventions et je vous proposerai un rapport lors de la prochaine séance.**

a- Gestion collective des prélèvements

Elle concerne la mesure 6 du PGE qui porte sur la tarification et le recouvrement à terme auprès des usagers-bénéficiaires d'une partie des charges de soutien d'étiage, après enquête publique et reconnaissance de l'intérêt général du soutien d'étiage et du recouvrement des coûts.

Ce mécanisme doit remplacer progressivement celui proposé par l'Agence de l'eau, en application de l'article L.213-10-9 du code de l'environnement, pour le financement du soutien d'étiage de la Garonne au cours des premières années de la période 2008-2012 (période restant à courir du IX^e programme de l'Agence de l'eau).

Le Sméag s'est déjà positionné favorablement pour cette intervention par délibération n° 02-03/02-01 du 15 mars 2002. Puis, cette intervention a été mise en attente du bilan et des suites apportées au débat public sur le projet de réservoir de Charlas. Un rapport spécifique vous sera présenté lors d'une prochaine séance présentant le contenu et le calendrier du programme pluriannuel à établir.

En première approche, il devrait nécessiter une autorisation de programme sur cinq ans de 250 000 € soit 50 000 € par an pendant cinq ans, financés *a priori* à 50 % par l'Agence de l'eau.

Les trois premières années (2008-2009-2010) seront consacrées aux études de définition du dispositif à mettre en place et d'organisation du système de recouvrement, puis à la constitution des dossiers d'enquête publique correspondants.

Compte tenu des crédits déjà disponibles (30 280 € sur fonds propres), **il vous sera proposé une enveloppe complémentaire équivalente (30 280 €) correspondant à la contrepartie attendue de l'Agence de l'eau**, l'opération bénéficiant d'une aide de l'Agence à 50 %. L'enveloppe totale des 60 560 € devrait permettre de couvrir les dépenses prévisionnelles de la première année du programme.

b- Animation-suivi-évaluation du PGE

En fin d'année, le montant des restes à engager devrait s'élever à 17 203 €. Il vous est proposé, en cas de besoin, de l'abonder par ponction de crédits disponibles sur la ligne intitulée « lutte contre les gaspillages et économies d'eau » du chapitre 011, compte 61763.

c- Lutte contre les gaspillages et économies d'eau

Cette intervention, décidée par délibération n° 05-03/03-01 du 16 mars 2005, devait compléter le moratoire existant sur les autorisations de prélèvements agricoles délivrées par l'Etat (en secteur non compensé par des ressources en eau dédiées), ainsi que les réflexions menées sur l'utilisation agricole de la ressource menées dans le cadre des suites apportées au débat public.

Les trois premières années (2005-2007) ont permis de cerner quantitativement, qualitativement et géographiquement le sujet et les attentes en matière d'économies d'eau pouvant concerner la Garonne. Compte tenu de notre faible légitimité à agir au-delà sur un thème ne relevant que marginalement de notre compétence et compte tenu du taux d'engagement des budgets précédemment votés (seulement 51 %), il vous est proposé de ponctionner l'enveloppe restante (32 016 €) pour abonder, si nécessaire, les lignes « gestion collective des prélèvements » (chapitre 011, compte 61761) et « animation-suivi-évaluation » (chapitre 011, compte 61762).

2.2 / SOUTIEN D'ÉTIAGE 2008

Le PGE démontre que les seules actions d'économies et de réduction des prélèvements ne sont pas suffisantes au regard des déficits constatés. Aussi, la phase immédiate de mise en œuvre du PGE, aujourd'hui échue, comprenait la mobilisation et l'optimisation des ressources déjà existantes.

En 2007, les avenants n°3 et n°4 à la convention avec EDF du 11 juillet 2003 ont permis de mobiliser un volume de 51 millions de mètres cube demandés par l'option 1 du PGE (en l'attente ou sans « Charlas ») prévue en phase ultérieure de mise en œuvre.

Les discussions sont en cours quant au renouvellement des accords de soutien d'étiage et quant à la programmation, ou non, du réservoir de Charlas. Un rapport spécifique vous est présenté en séance.

A la date de rédaction du présent rapport, le dispositif envisagé sur la période 2008-2012 pourrait s'appuyer sur deux conventions à intervenir avec EDF (pour 51 hm³ mobilisables à compter du 15 juin) et avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (7 hm³ mobilisables à compter du 15 septembre).

A la date de rédaction du présent rapport, le coût maximal de la campagne 2008 devrait s'élever à 3 554 000 € répartis de la façon suivante :

- 3 234 000 € au titre de la convention « EDF »,
- 240 000 € au titre de la convention « Montbel »,
- 80 000 € au titre de l'assistance à la mise en œuvre et de la donnée.

A la date de rédaction du présent rapport, les clés de financement seraient les suivantes :

- convention « EDF » : EDF 7 %, Sméag 20 %, Agence de l'eau 73 %,
- convention « Montbel » : Sméag 25 %, Agence de l'eau 75 %,
- assistance à la mise en œuvre : Sméag 27 %, Agence de l'eau 73 %.

L'Agence de l'eau, pour financer sa quote-part, fera appel notamment à une redevance majorée auprès des usagers-préleveurs (dont EDF) en application de l'article L.213-10-9 du code de l'environnement. Cette majoration de redevance sera calculée pour couvrir, en année moyenne, 30 % de la totalité des coûts de soutien d'étiage. Ce dispositif est transitoire en attente d'un recouvrement par le Sméag d'une partie de ces coûts auprès des usagers, en application de l'article 13 du PGE ; ce recouvrement direct nécessite une reconnaissance d'intérêt général après enquête publique.

Le montant total maximal de la participation du Sméag s'élèverait ainsi à 728 400 € (20,5 % de la dépense totale). Elle serait financée par l'appel annuel à cotisation des collectivités membres, par les recettes non affectées et par la provision pour risque « sécheresse » largement sollicitée au titre de la campagne 2007.

Le montant de la cotisation 2008 du Sméag au soutien d'étiage vous est proposé à hauteur de 50 % des 728 400 € prévisionnels, soit 364 200 € à répartir entre les collectivités membres selon la clé interdépartementale du 23 juin 2004.

Un rapport spécifique sur les perspectives de reconduction du soutien d'étiage au-delà de 2007 sur la période 2008-2012 vous sera présenté en séance.

2.3 / PROJET DE RÉSERVOIR DE SOUTIEN D'ÉTIAGE DE CHARLAS

Le Sméag, considérant ses obligations à l'égard de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, des résolutions du Comité de bassin et des demandes de la Commission nationale du débat public, a porté le projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas jusqu'à l'issue du débat.

Le Syndicat, en séance des 23 juin 2004, a exprimé son intention de poursuivre l'instruction du projet au-delà du débat, seulement dans le cadre d'un mandat renouvelé des collectivités et de l'État. Cette condition n'est pas à ce jour totalement remplie.

Pour une meilleure lisibilité, ce budget est ventilé en quatre lignes budgétaires : une en fonctionnement et trois en investissement.

En l'attente de la décision d'investir, les deux premières lignes budgétaires intitulées « Suites du débat public » (opération 1, chapitre 20, compte 203) et « Organisation de la maîtrise d'ouvrage » (opération 2, chapitre 20, compte 20) n'ont fait l'objet d'aucun engagement. La ligne de fonctionnement « Assistance à la maîtrise d'ouvrage » (chapitre 011, compte 6174) fait quant à elle l'objet d'un engagement à hauteur de seulement 8,17 %. A défaut de décision nouvelle concernant la relance du programme, **aucune enveloppe supplémentaire ne sera proposée sur ces trois premières lignes budgétaires pour l'année 2008.**

Pour information, en cas de décision favorable quant à la relance du programme, les crédits actuels seraient insuffisants. La relance du programme nécessiterait (au titre de 2008-2009) :

- 75 000 € sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement),
- 300 000 € sur les suites du débat public (établissement de l'étude d'impact et des dossiers d'enquête publiques),
- 150 000 € sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Une relance du programme nécessiterait également de définir une clé de répartition de ces dépenses entre nos collectivités membres. Les recettes attendues sont, *a minima*, celle de l'Agence de l'eau (50 %), un financement éventuel de l'Etat venant soulager la part du Sméag.

En revanche, l'opération individualisée 3, chapitre 21, compte 2111, intitulée « gestion foncière », présente au 1^{er} novembre 2007 un taux d'engagement de 61 %, pour une dépense réalisée de 426 410,45 € comprenant le foncier mis en réserve par la Safer ainsi que les études initiales de diagnostic. Pour mémoire, le budget « Charlas » 2005 comportait un crédit de paiement de 550 000 € pour les acquisitions foncières d'opportunité répondant à des critères sociaux.

Par délibération n° 07-03/04-03 du 13 mars 2007, le Sméag a décidé d'une autorisation de programme pluriannuelle nouvelle de 150 000 € pour les années 2007-2009, ce qui porte l'enveloppe totale votée à 700 000 €. En prévision de nouvelles mises en réserve de terrains dans l'emprise du projet réservoir de Charlas, **je proposerai au Comité syndical de voter les 150 000 € supplémentaires en crédits de paiement au titre du budget 2008. Pour pouvoir équilibrer le budget Charlas 2008, cette enveloppe supplémentaire devra être exclusivement financée par les participations des collectivités membres.**

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.1 / LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

L'année 2007 a vu la rédaction d'un accord de consortium entre les partenaires du Réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système estuarien Garonne-Dordogne-Gironde. Cet accord a pour objet de déterminer les modalités de coopération (financement et exploitation du réseau) entre les signataires. Il est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2007 pour une période de 3 ans.

Le montant de base annuel à la charge du Sméag est de 6 800 euros.

Pour assurer les réparations et dépenses exceptionnelles liées à des détériorations importantes subies par les stations, la création d'une provision pour risque de 40 000 € a été décidée. Elle permet la mutualisation des coûts en cas d'incidents, y compris ceux non pris en charge par les assurances, souvent restrictives.

Elle sera constituée dès les 2 premières années. Cela correspond à 2 000 € supplémentaire par an et par partenaire pour les 2 premières années. Cette provision pour risque se substitue à l'assurance qu'avait contractée le Sméag précédemment.

Les modalités financières de cet accord de consortium prévoient les contributions suivantes pour chacune des parties :

Financement	1 ^e année		2 ^e année		3 ^e année	
	€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	%
PAB	8 860	10	8 860	10	6 860	10
SMEAG	8 860 ⁽¹⁾	10	8 860 ⁽¹⁾	10	6 860	10
EPIDOR	8 860	10	8 860	10	6 860	10
SMIDDEST	8 860	10	8 860	10	6 860	10
EDF	8 860	10	8 860	10	6 860	10
AGENCE	44 300	50	44 300	50	34 300	50
total	88 600		88 600		68 600	

⁽¹⁾ inclus la provision pour risques les 2 premières années

La provision pour risque n'ayant pas été budgétisée en 2007, il convient d'inscrire 500 € pour pouvoir couvrir cette dépense. Il convient d'y ajouter 200 € pour l'occupation du ponton municipal.

Il sera donc proposé au Comité syndical d'inscrire 9 560 € en 2008 pour la participation du Sméag à l'exploitation de la station de mesure.

3.2 / POLITIQUE "POISSONS MIGRATEURS" EN GARONNE

En juin 2007, l'Agence de l'eau a souhaité surseoir à certaines demandes de financement dans l'attente d'une présentation générale des actions du Sméag lors de la Commission des interventions du 25 octobre 2007. Les dossiers de demande d'aide sur la thématique migrateurs font partie de ces dossiers.

Le 11 octobre, l'Agence a repoussé la présentation générale des activités du Sméag à la première réunion de 2008 de la Commission des interventions mais elle accepterait néanmoins d'étudier dès 2007 le financement d'actions en faveur des poissons migrateurs.

En 2007, il avait été prévu les actions suivantes :

- la mise en œuvre de la mission d'assistance technique proposée au Sméag par l'Agence de l'eau sous réserve que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne, sur la base d'un mi-temps financé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau. Cette action a été engagée partiellement, dans l'attente d'un accord sur la définition précise des missions du Sméag.
- la poursuite de la communication et de la sensibilisation engagées dès 2005, par l'élaboration du plan de communication et l'organisation d'une réunion publique d'information, pour un budget maximum de 68 000 € financé également à 70 % par l'Agence de l'eau. Cette action est en attente de l'instruction du dossier de financement par l'Agence de l'eau courant 2008. Il est proposé de reporter les crédits en 2008.
- la réalisation d'études spécifiques sur les interrelations entre la ressource en eau et les migrateurs pour 25 000 € sur fonds propres ; 15 000 € ont été engagés en 2007 et il convient de reporter 10 000 € en 2008.

Prévision 2008 :

- Poursuite de **la mission d'assistance technique, sur les mêmes bases qu'en 2007** : un mi-temps d'un chargé de mission financé à 70 % par l'Agence de l'eau soit une subvention attendue de 31 500 €
- Engagement des actions de communication dès que le dossier de demande d'aide aura été instruit favorablement par l'Agence de l'eau. Il n'y a pas d'inscription nouvelle à prévoir.
- La poursuite de la réalisation d'études particulières sur la thématique des migrateurs en 2008 pourrait être lancées dès 2008 (bilans par espèce migratrice, étude des conditions de franchissabilité des ouvrages...). Le besoin estimé pour ces études est de l'ordre de 20 000 €; compte tenu des crédits restant, il est proposé d'inscrire 10 000 € au budget 2008. Il sera recherché un financement de l'Agence de l'eau pour ces études.

Il conviendra d'inscrire 10 000 € au budget 2008.

3.3 / MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN COORDONNÉ DU LIT ET DES BERGES DE LA GARONNE

L'année 2007 a été consacrée à la diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation et d'un cédérom interactif ainsi qu'à un travail de terrain d'accompagnement des collectivités souhaitant mettre en œuvre des projets locaux d'entretien des berges. Une liste détaillée des réactions et demandes de la part de collectivités et d'autres partenaires techniques suscitées par la diffusion du SDE vous est proposée en annexe.

Les supports de communication réalisés pour la diffusion sont : une plaquette de diffusion et un cédérom interactif, ainsi qu'une actualisation simplifiée du document élaboré en 2002.

Compte tenu des réactions et demandes de la part de collectivités et d'autres partenaires techniques du Sméag suite à la diffusion du SDE, **il apparaît utile de prolonger la promotion du Schéma directeur et de suivre et favoriser son articulation avec les projets des collectivités.** Cette action apporte une vision globale de référence indispensable à tous et propose un recueil de recommandations nécessaires à la mise en œuvre d'un entretien raisonné et partagé.

Le report des crédits de 2007 s'élève à 21 247 € et sera suffisant pour assurer des dépenses ponctuelles associées à l'animation du Schéma directeur d'entretien.

Par ailleurs, en Gironde, l'entretien de la végétation des berges s'intègre fréquemment à la gestion des digues. Celles-ci sont souvent vétustes et les maîtres d'ouvrage ont rarement les capacités de réaliser les études et les travaux nécessaires.

De plus, une intervention sur des digues a des impacts sur la dynamique des crues à l'aval. C'est pourquoi, **je vous propose d'engager une étude spécifique sur les digues de la Garonne en Gironde.** Le risque d'inondation lié à la vétusté et à la dégradation de ces ouvrages est en effet un sujet de préoccupation majeur pour les collectivités riveraines. Le Sméag a été interpellé en 2006 et 2007 par la communauté de communes de Montesquieu et par le syndicat des marais de Baurech, Le Tourne et Tabanac pour un appui technique sur la gestion des digues. Ces débats, menés en concertation avec les services du conseil général de la Gironde et du conseil régional d'Aquitaine, ont fait émerger l'idée d'une étude générale sur les digues depuis la limite du Lot-et-Garonne jusqu'à Latresne en amont de Bordeaux (à partir de ce point, le SMIDDEST a engagé une étude de modélisation hydraulique de l'estuaire de la Gironde sur le fonctionnement des crues fluvio-maritimes et le comportement des digues).

L'étude aurait pour objectif d'identifier les digues nécessitant une intervention et de proposer des solutions techniques ainsi que les partenariats financiers pour leur mise en œuvre.

Le montant est évalué à 300 000 €TTC. Le plan de financement serait le suivant :

- Sméag : 20 %
- Conseil général de Gironde : hypothèse 10 %
- Conseil régional d'Aquitaine : hypothèse 20 %
- Communauté de Communes de Montesquieu : hypothèse 5 %
- Etat (fonds Barnier) ou AEAG : hypothèse 45 %

Pour la mise en œuvre de cette action, il sera proposé au Comité syndical de voter une autorisation de programme de **300 000 € sur trois ans**, accompagnée d'un crédit de paiement de **100 000 € pour la première année. Il en résulterait une participation des collectivités membres de 20 000 € au budget 2008.**

Sur l'action SDE, il sera proposé la pérennisation du poste de chargé de mission temporaire occupé par Elisa Richard pour la mission de gestion globale de l'entretien de la végétation, et d'inscrire la somme correspondante au chapitre 012. Le détail des missions et du cofinancement de ce poste est précisé dans le chapitre relatif aux frais de structure et aux moyens du Syndicat, pages 22 et 23 du rapport.

3.4 / LE PROGRAMME D' ACTIONS COORDONNÉES POUR LA VALORISATION DES ZONES HUMIDES

L'animation du programme « Zones Humides » correspond à un poste d'ingénieur à temps plein, financé à 50 % par l'Agence de l'eau. Le coût d'un poste annuel (frais de personnel et frais de structure compris) est évalué à 90 000 € par l'Agence de l'eau. La demande de financement du poste par l'Agence de l'eau sera reconduite en 2008.

Il existe par ailleurs une enveloppe budgétaire de 56 000 € de reports de crédits à l'article 61783 qui servent à des dépenses opérationnelles.

Ces crédits seront notamment utilisés en 2008 d'une part pour organiser deux manifestations dans le cadre de la journée mondiale des zones humides du 2 février, une en Aquitaine et une en Midi-Pyrénées (besoins en petit matériel pour le nettoyage des berges, communication, transport scolaire pour la participation d'enfants, intervenants, buffet...).

D'autre part, ces crédits serviront à la réalisation de quatre chantiers pilotes à but démonstratif et incitatif, mis en œuvre sur chacun des départements riverains de la Garonne.

Ces projets seront réalisés en étroite concertation avec les collectivités membres.

3.5 / NATURA 2000 : DOCOB AVAL

Le Sméag assure depuis 2006 le rôle d'opérateur de l'élaboration des documents d'objectifs sur la Garonne en Midi-Pyrénées. Cette mission s'achèvera à la fin de l'année 2008.

Il est proposé de réaliser la même mission pour l'élaboration du document d'objectifs de la Garonne en Aquitaine. Celle-ci consiste à assurer l'animation de la procédure (réunions du comité de pilotage, information des partenaires et sensibilisation du public) et la maîtrise d'ouvrage des études (inventaire et cartographie des habitats). La mission est prévue pour se dérouler sur 2 ans ½, jusqu'à fin 2010. Le début des opérations interviendrait en milieu de 2008 avec le lancement du marché d'études.

Les crédits nécessaires à l'opération sont estimés à 150 000 €. Ce montant comprend les prestations extérieures (études, communication) et le financement du poste de chargé de mission Natura 2000 créé en 2006.

En termes de financement, le Sméag, qui joue un rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, revendique le même niveau de participation que pour la phase d'élaboration du DOCOB amont :

- Agence de l'eau : 50 %
- Diren (Etat) : 40 %
- Sméag : 10 %

Dans cette hypothèse, la participation des collectivités membres sera sollicitée à hauteur de **15 000 € au budget de 2008.**

3.6 / SIMULATION DE LA PROPAGATION D'UNE NAPPE DE POLLUTION

La délibération n° 05-03/03-04 du 16 mars 2005 prévoyait un coût d'objectif de l'action de 300 000 € étalés sur deux années budgétaires. Je rappelle que 150 000 € ont déjà été inscrits au budget de 2005.

L'étude de simulation de la propagation d'une nappe de pollution a été lancée à la fin 2006 et doit s'achever en 2008. **Il s'agira donc en 2008 d'inscrire la deuxième phase des crédits de paiement à hauteur du solde, soit 150 000 €** Cette opération bénéficie d'un financement de 70 % de l'Agence de l'eau. Les 30 % restants, soit **45 000 €, sont répartis entre les collectivités membres**, avec une plus forte participation des départements du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne, comme pour la première tranche. En effet, ces deux départements, ainsi que l'Agence de l'eau, avaient pallié l'absence de financement du Feder.

4 - COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

4.1 / PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ AUTONOME DE NAVARRE

Le programme de Gestion intégrée des rivières européennes avec la Navarre (Gire Navarre) ne donne pas lieu à une nouvelle inscription budgétaire en 2008. Il fera l'objet d'un simple report du solde des crédits déjà engagés. Pour information, la Navarre, chef de file du projet, doit demander prochainement la prolongation du projet jusqu'au mois d'octobre 2008.

4.2 / BUDGET DE REPORT INTERREG

Le budget Interreg est désormais clôturé en dépenses. Il est actuellement en phase de bilan, dont le point d'orgue est la **journée du 17 décembre à Toulouse**, qui constitue également un tremplin pour prolonger les partenariats engagés. L'objectif de la journée n'est pas de conclure une réflexion prospective transnationale sur les cours d'eau du Sud-Ouest européen mais de la lancer, puis de l'animer pendant six mois, avant de la terminer en juillet à Saragosse, dans le cadre de l'exposition universelle. Des actes seront édités et serviront de base à cette deuxième rencontre.

Selon les crédits restants suite à l'organisation de cette journée de clôture et à la diffusion des actes, **il sera éventuellement proposé une nouvelle ligne budgétaire pour la rencontre qui se tiendra à Saragosse.**

5 - ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG

5.1 / COMMUNICATION 2008 DU SMÉAG

La communication générale :

Comme les années précédentes, le Syndicat mixte s'attachera, en 2008, à communiquer principalement sur ses actions en cours. Il est en effet primordial que le Syndicat affirme son identité en poursuivant une démarche de communication générale sur son rôle d'acteur essentiel d'une gestion et d'une coordination d'ensemble sur la Garonne.

En outre, parmi les outils qui seront développés, on retrouvera :

- La lettre de l'« Info-Garonne » ;
- La mise à jour des sites Internet du Sméag. Cela comprend le site général du Sméag et la base de données du portail Garonne ;
- La mise à jour de la photothèque nommée « portraits de Garonne » ;
- Le développement de la visite virtuelle interactive de la vallée de la Garonne en cours de réalisation ; le but étant de mettre en valeur la diversité des paysages et du patrimoine bâti garonnais ;
- La participation à des projets pédagogiques avec les écoles ;
- L'édition d'un Agenda 2009 de la Garonne ;
- La participation éventuelle à des manifestations ce qui permet de présenter les actions que nous menons ;
- L'engagement d'actions diverses s'inscrivant dans le cadre de l'Association française des E.P.T.B. et de notre coordination en Adour-Garonne.

Il sera proposé pour la communication générale de voter une enveloppe budgétaire de 143 000 € pour la continuité de la communication du Sméag. La liste des actions réalisées ou en cours de réalisation pour 2007 et les besoins 2008 est présentée en annexe du rapport.

Communication et observatoire transfrontalier :

Je propose de maintenir l'existence de l'outil de cartographie interactive que constitue le site internet de l'Observatoire transfrontalier (onglet cartographie du site <http://www.garona-i-garonne.com>). Pour l'hébergement du site et la maintenance des logiciels et de la base de données, **il sera proposé de reconduire une enveloppe budgétaire de 7 500 €** ce qui permettra de clôturer l'année 2008.

Le montant total pour la communication 2008 s'élève donc à 150 500 €, soit une baisse d'environ 20,8 %. Le montant de l'enveloppe sera actualisé en fonction du rythme d'engagement des actions prévues d'ici la fin de l'année 2007.

5.2 / ASSISTANCE TECHNIQUE ET GÉNÉRALE

Il s'agit uniquement d'une ligne de report d'un montant de 19 290 € Cette enveloppe permet au Sméag de financer, le cas échéant, une assistance à maître d'ouvrage à caractère général, juridique, technique... indispensable à la bonne marche des projets (avis d'experts et conseils de personnalités qualifiées, participation au Comité de gestion des biotopes, partenariats avec des organismes et laboratoires comme le CNRS, l'Université du Mirail...).

5.3 / FONCTIONNEMENT DES SERVICES DU SMÉAG

5.2.1 - LES FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses correspondent aux **frais de structure** du Syndicat qui figurent dans le chapitre 011, indépendamment des **charges du personnel** (chapitre 012). Le volume des dépenses pour les frais généraux de fonctionnement en 2008 sera sensiblement le même que celui de l'année 2007.

5.2.2 - LES CHARGES DU PERSONNEL

Pour 2008, l'évolution prévisible de l'état du personnel est la suivante :

• Création de trois postes permanents de chargé de mission

- 1) Le contrat de Claire Kerviel, chargée de mission, arrive à échéance le 6 avril 2008. Dans la perspective du maintien des missions qui lui ont été confiées, notamment l'animation de la phase préliminaire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Garonne (SAGE), le suivi de la nappe de pollution sur la Garonne et sur le Lot ainsi que l'étude de faisabilité du seuil de Beauregard, **il est nécessaire aujourd'hui, afin de renouveler son contrat, de prévoir une nouvelle création du poste de chargé de mission plein temps du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et d'inscrire l'enveloppe budgétaire correspondante.**

L'agent aura en outre les missions suivantes :

- La définition et la mise en place de commissions de travail thématiques ou géographiques pour le compte de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE. Il s'agit d'organiser les études nécessaires à l'élaboration du SAGE, notamment l'état des lieux et le diagnostic du territoire. Animation des commissions et aide à l'élaboration du document d'orientations et de mesures du SAGE.
- L'organisation et le suivi des études liées à la protection des captages eau potable ;
- L'organisation et le suivi de l'étude du devenir du seuil de Beauregard et son suivi ;
- Mise en place des réseaux de partenaires en Lot-et-Garonne.

S'agissant du co-financement du poste, l'action SAGE peut être financée en partie par l'Agence de l'eau.

- 2) Le Sméag propose également de pérenniser les missions relatives au Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SDE) en y intégrant pleinement la composante paysagère. En effet, cette action apporte une vision globale de référence indispensable à tous et propose un recueil de recommandations nécessaires à la mise en œuvre d'un entretien raisonné et partagé. Ces missions sont menées aujourd'hui par Elisa Richard dont le contrat d'un an arrive à échéance en juin 2008.

Il s'agit de créer un poste permanent plein temps de chargé de mission du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Les missions qui seraient confiées à l'agent recruté seraient les suivantes :

- Organiser et animer des réunions avec les partenaires du Sméag, institutionnels ou non, pour faire connaître le SDE, favoriser son utilisation par tous et susciter des maîtrises d'ouvrages locales.
- Faire connaître le SDE auprès de la presse et assurer la mise à jour des pages concernées du site Internet du Sméag.
- Aider les collectivités dans le montage de projets d'entretien de la végétation du lit et des berges de la Garonne (identification des orientations, recherche de financements pérennes nécessaires, etc.).
- Intégrer les composantes paysagères garonnaises dans les projets des collectivités.
- Contribuer à la mise en place d'actions pilotes démonstratives des possibilités d'entretien du lit et des berges dans différents contextes garonnais.
- Tenir un tableau de bord du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'entretien.
- Elaborer, sous l'autorité du directeur général des services du Sméag, des documents d'information et de sensibilisation à la mise en œuvre du SDE à l'attention de l'ensemble des élus des collectivités riveraines, de leurs concitoyens et des partenaires du Sméag.
- Suivre des actions spécifiques sur les paysages : conception de guides sur le patrimoine culturel et paysager, suivi d'une étude du patrimoine culturel et perceptions, création d'un observatoire des paysages de la Garonne et de sa vallée, mise en place d'actions pilotes (chantier, participation au montage d'un concours de projets).

Ce poste pourrait être organisé de la façon suivante : un mi-temps sur la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'entretien et la promotion de ce schéma ; et un mi-temps pour l'animation des actions autour du paysage et du patrimoine de la Garonne et de sa vallée et l'intégration de la composante paysagère dans les projets.

Cette organisation pourrait évoluer. En effet, la charge de travail ne peut être évaluée définitivement, puisque cela dépendra de la réactivité des collectivités.

S'agissant du co-financement du poste, le mi-temps SDE correspondant à la poursuite de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" pourrait être financé en partie par l'Agence de l'eau dans le cadre des modalités d'aide associées au 9^e programme (2007-2012), sur la base du financement de ce poste en 2007 (50 % de 45 000 €¹).

Le mi-temps correspondant à l'animation des actions sur les paysages et le patrimoine garonnais pourrait être financé en partie par la Diren Midi-Pyrénées ; des précisions doivent être fournies par la Diren sur ce point.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

- Agence de l'Eau : 25 %
- Diren (Etat) : 25 %
- Sméag : 50 %

Le Sméag reste en attente de l'accord de la Diren et de l'Agence de l'eau sur les co-financements possibles. En fonction des réponses données, il vous sera proposé une délibération lors du vote du budget du Sméag au début 2008.

- 3) **Le Sméag sous-traite actuellement sa cartographie auprès des bureaux d'études** dans le cadre notamment de marchés publics ou lettres de commandes. Cette externalisation ne permet pas d'apporter une plus value aux données que le Syndicat mixte a en sa possession, alors même qu'il aurait vocation à proposer un catalogue de données les plus cohérentes et opérationnelles sur l'ensemble du corridor garonnais, accessibles aux élus, aux partenaires et à un large public.

En 2007, le Sméag a accueilli un stagiaire de Master 2 professionnel "géomatique" durant six mois. L'objet de ce stage était, outre le travail technique sur les données et la production de cartes, de porter une analyse complète sur l'internalisation de la gestion cartographique au regard des besoins existants ci-dessous énumérés :

- Des besoins liés aux missions

Les missions spécifiques donnant lieu à une cartographie fournie: soutien d'étiage, suivi du PGE, animation du Sage Garonne, observatoire de la Garonne, schéma directeur d'entretien des berges... La demande en cartographie pourrait augmenter encore, notamment avec la montée en puissance du Sage et du Plan Garonne.

- Les données traitées, les traitements

Les données utilisées sont à la fois des données cartographiques ou géographiques (réseau des cours d'eau, photo aériennes, ...) et des données numériques spatialisables (données Insee, valeurs de débits...). Les besoins de traitement concernent la production de cartes à partir des données unitaires existantes (carte des boisements alluviaux de la commune X), mais également la réalisation d'analyse multicritère par croisement des données (définition des secteurs espace de liberté).

¹ Évaluation sur la base des critères Agence de l'eau : coût journalier plafonné à 450 € incluant frais de personnel, de fonctionnement et de communication, calculé sur 100 jours (soit un demi poste).

- *Des actions sous traitées*

Ces productions sont jusqu'à présent confiées à des prestataires extérieurs, comme élément d'une prestation plus globale (suivi PGE, Sage, ..) dans le cadre de marchés spécifiques (constitution et gestion de l'observatoire transfrontalier de la Garonne).

Toutefois, le Sméag est dépendant des bureaux d'études, d'une part pour le délai de réalisation et d'autre part pour la chaîne de production et la qualité du produit fini.

- *L'observatoire transfrontalier*

La cartographie de l'observatoire transfrontalier de la Garonne a été étendue à l'ensemble du fleuve ; il reste toutefois à compléter les thèmes représentés.

Pour l'activité cartographique, du matériel performant a été acquis en mars 2007 pour constituer un poste de travail adapté aux exigences de traitement des données cartographiques et de l'affichage des cartes. Ce poste est équipé du logiciel ArcGis acquis en mars 2006.

Il sera proposé la création d'un poste de géomaticien permanent plein temps. Ce poste offrirait au Sméag une triple plus value :

La maîtrise des données produites entraînant réactivité et efficacité (les cartes étant réalisées dans le cadre d'une étude précise, les agents disposent de données figées et souvent peu réutilisables. Même si les données constitutives ont été récupérées (couches d'informations), la mise à jour au Sméag est difficile, voire impossible).

La prise en charge progressive d'une partie de la maintenance du parc informatique et d'une partie de la PAO (actuellement sous-traitées).

Une économie de coût de sous-traitance.

Les missions confiées à ce géomaticien seraient les suivantes :

- Maintenance Informatique et logicielle : choix des machines, maintenance courante (défragmentation, purge des fichiers résiduels issus de la consultation d'Internet), sauvegarde des données, architecture du serveur ;
- PAO : réalisation graphique et éditoriale du magazine Info Garonne (4 numéros par an) dont le coût annuel est de 5 600 €; cartographiques grands formats (poster) dont le coût à l'unité est de 6 500 €;
- Mise à jour du site Internet du Sméag (<http://www.eptb-garonne.fr/>) : le coût de maintenance / administration du site est de 14 000 €par an (hors hébergement) ;
- Le changement d'architecture informatique relative à la gestion par le prestataire actuel du site [garona-i-garonne](http://www.garona-i-garonne.com/) (<http://www.garona-i-garonne.com/>) dont le coût de maintenance annuel s'élève à 6 800 €(hors hébergement) ;
- La production de cartes pour les dossiers suivants : soutien d'étiage, suivi du PGE, animation du Sage Garonne, observatoire de la Garonne, SDE...

Par ailleurs, le poste de géomaticien pourrait être subventionné par l'Agence de l'eau. Le Sméag est en attente de leur réponse.

- **création d'un poste temporaire Plan Garonne d'une durée de 3 ans**

Afin d'animer la mise en œuvre du Plan Garonne, **je vous proposerai la création d'un poste de chargé de mission, sous réserve d'un co-financement à 80 %** (État 30 % et 50 % Agence de l'eau).

Il convient de rappeler que le Plan Garonne s'inscrit dans un vaste territoire à forts enjeux. En effet, son périmètre couvre ceux des trois Sage (Neste-Ourse, Vallée de la Garonne, Estuaire), soit une superficie totale de 19 100 km² et englobe, en tout ou partie, 1 582 communes.

De plus, le Plan traite de l'ensemble des thématiques liées à la Garonne : inondation, eaux potables, gestion qualitative et quantitative de la ressource, milieux naturels, paysages et cultures,...

Les missions qui seraient confiées à l'agent recruté seraient les suivantes :

- organiser et animer le comité technique du Plan (organisation des réunions, rédaction des comptes rendus, restitution des travaux au comité de suivi et d'orientation) ;
- élaborer des indicateurs d'évaluation et de suivi du Plan et tenir un tableau de bord ;
- conduire l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour la promotion du Plan à destination des porteurs de projet potentiels, des acteurs et du grand public ;
- mobiliser et accompagner les porteurs de projets susceptibles de s'inscrire dans le Plan (informations, aide au montage des dossiers, inscription au plan, analyse et suivi).

Outre la prise en compte d'un territoire débordant largement de la zone d'action habituelle du Sméag, cet agent sera en charge du suivi des thèmes inscrits au Plan **mais ne relevant pas de missions spécifiques déjà assumées** par d'autres chargés de mission du Sméag, à savoir :

- crue et inondation (mesures A1 à A4 du plan), en particulier la problématique des crues du bassin Tarn-Aveyron impactant la Garonne (extension territoriale du plan),
- alimentation en eau potable (mesures A5 et A6 du Plan), incluant notamment la rationalisation de la ressource exploitée,
- assainissement et pollution (mesures B1 à B3) ; incluant notamment les pollutions diffuses (toutes origines confondues), les pollutions par le cadmium devant être abordées à l'échelle du continuum Lot – Garonne – estuaire (extension territoriale du Plan).

- **Création de deux postes saisonniers**

Il sera proposé d'ouvrir un poste pour les besoins des services et de prévoir cet emploi saisonnier ou occasionnel au grade des adjoints administratifs de 2^e classe de catégorie C.

Compte tenu des difficultés à évaluer la charge de travail de certaines actions résultant d'orientations envisagées pour 2008, il est proposé d'ouvrir également un poste relevant de la filière technique du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux de catégorie A. Ce poste ne serait pourvu qu'en cas de besoin et après avoir obtenu l'aval du Comité syndical.

→ Synthèse

Si vous en êtes d'accord, ces créations de postes feront chacune l'objet d'un rapport et d'une délibération lors de la prochaine séance du Comité syndical lors du vote du budget.

Il est rappelé que les créations des deux postes permanents pour le SAGE et le SDE correspondent en fait à deux renouvellements (celui de Claire Kerviel et celui d'Elisa Richard). Ces postes sont budgétisés depuis plusieurs années et ne donnent pas lieu à une augmentation de la masse salariale. Par ailleurs, ces postes peuvent être co-financés par l'Agence de l'eau.

S'agissant des postes permanents SIG et Plan Garonne, ils peuvent également être subventionnés par l'Agence de l'eau et la Diren.

Enfin, les postes saisonniers sont récurrents.

Les autres dépenses de personnel seront, en 2008, sensiblement équivalentes à celle de 2007.

5.4 / DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé une autorisation de programme de **30 000 €** au titre du **matériel de bureau et informatique** :

- 15 000 € pour permettre le renouvellement ou l'acquisition éventuelle de matériel informatique,
- 15 000 € pour faire face à l'aménagement de nouveaux bureaux, suite à l'agrandissement des locaux réalisé fin 2007.

S'agissant de l'achat de biens meubles (matériels de bureau et informatique), le Sméag a pris une délibération, le 19 décembre 2003, décidant que le taux de répartition des dépenses d'investissement au titre des programmes « Achat matériel et mobilier » destiné au fonctionnement du Syndicat mixte serait le taux appliqué pour les recettes de fonctionnement. En application de la délibération du 25 février 2000, il est fait appel aux participations des collectivités pour le financement des dépenses d'investissement en fin d'année et en fonction des dépenses effectivement réalisées, plafonnées aux prévisions budgétaires de l'exercice considéré.

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

- 2 -

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008

PROJET DE DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

- VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

ARTICLE UNIQUE : Dit que le débat d'orientations budgétaires a permis de dégager les évolutions prévisibles de la situation financière et de retenir les grandes tendances pour l'année 2008 du budget principal et des deux budgets annexes (Interreg et Charlas).